



Prise de position des organisateurs de la 11e Biennale d'Art Contemporain

Les organisateurs de la Biennale d'Art Contemporain de la commune de Strassen sont attachés au respect de la protection des droits d'auteur.

Tous les artistes sélectionnés pour la 11e Biennale ont signé un contrat dans lequel il est stipulé que les œuvres sont originales et libres de droits d'auteur.

Aujourd'hui, les organisateurs de la Biennale se retrouvent confrontés à une situation dans laquelle Monsieur Jeff Dieschburg, qui a reçu le prix d'encouragement, est accusé par la photographe Madame Jingna Zhang, de « plagiat ». Le diptyque de Monsieur Dieschburg intitulé « Turandot » copierait une photographie réalisée par Madame Zhang qui a fait la couverture du Harper's Bazaar Vietnam en novembre 2017.

Monsieur Dieschburg est d'avis qu'il s'agit d'une appropriation artistique.

Le jury de la Biennale ne connaissait pas les œuvres de Madame Zhang quand il a accordé le prix d'encouragement à Monsieur Dieschburg.

Dans ce contexte, les organisateurs de la Biennale ont décidé de proposer une expertise contradictoire à Madame Zhang et à Monsieur Dieschburg, par l'intermédiaire de leur avocat respectif, afin de trancher cette question.

La Biennale, par ce choix, garantit son impartialité face à cette problématique sensible et parfois complexe.

En tout état de cause, la vision d'un artiste sur son œuvre ne saurait être ni un sujet de railleries, ni le prétexte à un déferlement de violence. Monsieur Dieschburg a pourtant dû subir un flot de commentaires haineux sur les réseaux sociaux.

Les organisateurs de la Biennale condamnent avec la plus grande fermeté ces agissements.